



Délivrance d'une autorisation d'exploiter – changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que la société « Grill Mountain Sàrl » et Mme Panasiti Barone Valéria, responsable, domiciliée à Rte de Glion 45, 1820 Montreux lui ont adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle N°667, plan N°9 au lieu-dit « Le Tsampi » Route des Ecluses 7, 1997 Haute-Nendaz
Enseigne	: « Grill Mountain »
Prestations	: Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: de 10h30 à 24h00 – 7/7
Début de l'activité	: Dès la délivrance d'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 27 juin 2022.

Haute-Nendaz, le 24 mai 2022

Sécurité publique